

Budget primitif 69 de Conseil vote à l'unanimité le projet de budget présenté par le Maire. La balance générale du Budget primitif communal fait ressortir les chiffres suivants.

Dépenses réelles 195.394,43

Dép. ord. totales 179.722,61.

Subvention pour ext. - 5.085,92

Dép. ord. réelles 174.636,69

Dép. extraord. + 20.757,74

Recettes réelles 195.394,43

Recettes extraordinaires totales 20.757,74

Subvention sur R. No. - 5.085,92

Recettes extraordinaires réelles 15.671,82

Recettes ordinaires 179.722,61.

Il est à remarquer que ce budget est inférieur aux précédents, un budget distinct étant établi conformément aux instructions préfectorales, pour le service de l'eau et un autre pour le service annexe, d'un montant respectif de 142.657,54 et 27.238,69 malgré l'importance des annuités d'emprunts de travaux réalisés durant les dernières années concernant l'alimentation en eau et ceux en cours (alimentation de l'écart de hivers et étés, de défouillage à Périeville) le prix de l'eau reste fixé à 0,80 l/m³, plus la taxe de 0,04 au m³ pour le fonds national.

Par contre une taxe obligatoire d'abonnement est votée. Elle est fixée à 0,10 par m³ d'eau utilisée. Il signale qu'une subvention communale de 16.231,13 pour les budgets distinct permet leur équilibre dans les années à venir, elle sera remplacée par une revente accrue de l'eau.

Le budget du Bureau d'aide sociale est voté en équilibre également et arrêté à la somme de 2.260 F.